

<http://circlillebonne.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article626>



9 décembre Journée de la laïcité

- Administratif - Notes, Circulaires & formulaires -

1 La France est une République indivisible, unique, démocratique et laïque. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction de territoire. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République est laïque. Elle assure la séparation des religions et de l'État. Elle ne reconnaît ni finance de cultes, ni privilèges ni préférences de religion. Il n'y a pas de religion à l'école.

• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celui d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'existence de la République, au sein d'un État laïque, dans le respect de tous, sans distinction de religion.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ses principes.

6 La laïcité de l'École entre en accord avec les conditions pour fêter leur anniversaire, respecter leur religion et leurs convictions. Elle ne favorise ni l'absence ni la présence de fêtes religieuses, qui ne compromettent pas l'école.

7 La laïcité assure aux élèves de tous les confessions et croyances un accès égal à l'école.

8 La laïcité permet l'existence de la République, au sein d'un État laïque, dans le respect de tous, sans distinction de religion.

9 La laïcité garantit le respect de toutes les religions et de toutes les convictions. Elle ne favorise ni l'absence ni la présence de fêtes religieuses, qui ne compromettent pas l'école.

10 La laïcité garantit à tous les parents de famille le respect de leur religion et de leurs convictions. Elle ne favorise ni l'absence ni la présence de fêtes religieuses, qui ne compromettent pas l'école.

11 Les personnels ne peuvent pas porter de signes religieux dans les établissements scolaires.

• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •

12 Les enseignants sont laïques. Ils ne peuvent pas porter de signes religieux dans les établissements scolaires. Ils ne favorisent ni l'absence ni la présence de fêtes religieuses, qui ne compromettent pas l'école.

13 Il n'y a pas de prière de religion dans les établissements scolaires.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des élèves doivent être respectées, sans distinction de religion. Le port de signes ou tenues par lesquelles les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Les trois valeurs de la République, la liberté, l'égalité et la fraternité, contribuent à faire vivre la laïcité au sein de nos établissements.

Date de mise en ligne : dimanche 26 novembre 2017

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits

réservés

Le ministère s'inscrit dans les commémorations annuelles de la journée du 9 décembre, journée anniversaire de la loi de 1905 portant séparation de l'Église et de l'État. Cet anniversaire fournit l'occasion de rappeler l'importance d'une pédagogie de la laïcité, principe fondateur de notre École et de notre République, ainsi que des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui lui sont étroitement liées et que l'École a pour mission de faire partager aux élèves.

Quelques ressources à votre disposition :

- ▶ le livret laïcité permet de répondre aux enjeux d'une pédagogie de la laïcité au quotidien et permet de gérer, en renvoyant aux règles juridiques, les difficultés qui peuvent être soulevées par des élèves ou des parents
- ▶ des fiches ressources pour le cycle 2 et le cycle 3

D'autres ressources en ligne, sur le site [EDUSCOL](https://www.eduscol.education.fr/).